



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

Circulaire d'information

INFCIRC/922

17 août 2017

Distribution générale

Français

Original : anglais, russe, chinois

Communication reçue des représentants permanents de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine concernant une Déclaration commune sur les questions relatives à la péninsule coréenne

Déclaration commune du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie et du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine concernant les questions relatives à la péninsule coréenne

1. Le Directeur général a reçu une communication du représentant permanent de la Fédération de Russie auprès des organisations internationales à Vienne et du représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne, à laquelle était jointe une *Déclaration commune du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie et du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine concernant les questions relatives à la péninsule coréenne*, dans laquelle il était demandé de porter ladite Déclaration commune à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA.

2. Ainsi qu'il a été demandé, cette communication et la Déclaration commune¹ sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

¹ La Déclaration commune reçue était rédigée en russe et en chinois.

S. E. M. Yukiya Amano
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne

Monsieur le Directeur général,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint la Déclaration commune du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie et du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine concernant la question relative à la péninsule coréenne. La Déclaration commune a été publiée le 4 juillet 2017. Étant donné les liens particuliers qu'elle a avec les activités de l'AIEA, nous vous prions de bien vouloir diffuser cette Déclaration commune à tous les États Membres de l'AIEA et de la publier en tant que circulaire d'information (INFCIRC).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de notre très haute considération.

[Signé]

Vladimir Voronkov
Représentant permanent
de la Fédération de Russie
auprès des organisations internationales
à Vienne

[Signé]

SHI Zhongjun
Représentant permanent
de la République populaire de Chine auprès de
l'Organisation des Nations Unies et des autres
organisations internationales à Vienne

**DÉCLARATION COMMUNE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE CONCERNANT LES QUESTIONS
RELATIVES À LA PÉNINSULE CORÉENNE**

La Fédération de Russie et la République populaire de Chine étant voisines de la péninsule coréenne, l'évolution de la situation dans la région a une incidence sur les intérêts nationaux des deux pays. La Russie et la Chine, œuvrant en étroite coordination, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir un règlement global des questions relatives à la péninsule coréenne, y compris la question nucléaire, en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables en Asie du Nord-Est. Dans un esprit de coopération stratégique, les ministères des affaires étrangères de la Russie et de la Chine (« les Parties ») souhaitent faire la déclaration suivante au sujet des questions relatives à la péninsule coréenne.

1. Les Parties sont profondément préoccupées par la déclaration faite le 4 juillet 2017 par la RPDC concernant le lancement d'un missile balistique, qu'elles considèrent inacceptable et qui constitue selon elles une grave violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. Les Parties prient instamment la RPDC d'agir en stricte conformité avec ces résolutions.

2. Les Parties expriment leur profonde préoccupation au vu de l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne et aux alentours. Compte tenu de la tension politique et militaire grandissante dans la région, qui fait peser le risque d'un conflit armé, la communauté internationale doit agir collectivement pour régler pacifiquement cette situation par le dialogue et la consultation. Les Parties sont opposées à toute déclaration ou à tout acte susceptible d'accentuer les tensions ou d'aggraver les conflits, et prient instamment tous les pays concernés de faire preuve de retenue, de s'abstenir de toute provocation ou de tout discours belliqueux, de démontrer leur volonté d'engager un dialogue sans conditions préalables et de s'employer activement à atténuer les tensions.

3. Les Parties présentent une initiative conjointe fondée sur les idées proposées par la Chine d'une « suspension pour suspension » (des activités liées au nucléaire et aux missiles de la RPDC et des exercices militaires conjoints à grande échelle des États-Unis et de la République de Corée) et d'une « double approche » en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne et de la mise en place d'un mécanisme de paix dans cette péninsule, et sur le plan par étapes proposé par la Russie aux fins de la résolution des questions relatives à la péninsule coréenne.

Les Parties proposent ce qui suit :

La RPDC, dans le cadre d'une décision politique volontaire, annoncerait un moratoire sur les tests de dispositifs nucléaires explosifs et sur les tirs d'essai de missiles balistiques, et les États-Unis et la République de Corée, pour leur part, s'abstiendraient de procéder à des exercices militaires conjoints à grande échelle. En parallèle, les parties opposées entameraient des pourparlers et affirmeraient les principes généraux devant régir leurs relations, à savoir notamment le non-recours à la force, la renonciation à l'agression, la coexistence pacifique et l'intention de s'employer à dénucléariser la péninsule coréenne, en vue de parvenir à un règlement global de toutes les questions, y compris la question nucléaire. Toutes les parties concernées, dans le cadre de négociations sous une forme qu'elles jugent acceptable, œuvreraient à la mise en place d'un mécanisme de paix et de sécurité dans la péninsule et en Asie du Nord-Est et normaliseraient à terme les relations entre les pays en question.

Les Parties prient instamment la communauté internationale d'appuyer cette initiative, qui constitue un moyen réaliste de régler les questions relatives à la péninsule coréenne.

4. Les Parties se sont résolument engagées dans le régime international de non-prolifération des armes nucléaires et sont déterminées à atteindre l'objectif que représente la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU doivent être mises en œuvre de façon complète et intégrale. Les Parties entendent, en collaboration avec les autres parties intéressées,

poursuivre leurs efforts en vue de parvenir, par le dialogue et la consultation, à un règlement équilibré qui satisfasse toutes les parties concernées.

Les Parties affirment que les préoccupations légitimes de la RPDC devraient être respectées. D'autres États doivent faire des efforts correspondants pour reprendre les négociations et instaurer ensemble un climat pacifique et de confiance réciproque.

Les Parties invitent toutes les parties concernées à tenir les engagements formulés dans la Déclaration commune du 19 septembre 2005 et à relancer le dialogue sur un règlement global des questions relatives à la péninsule coréenne dès que possible. La possibilité de recourir à des moyens militaires pour régler les questions relatives à la péninsule coréenne doit être exclue.

5. Les Parties se déclarent favorables à ce que le Nord et le Sud de la péninsule coréenne engagent un dialogue et des consultations, fassent preuve de bonne foi l'un envers l'autre, entretiennent de meilleures relations, entament une coopération en vue de parvenir à un règlement pacifique, et jouent un rôle dans l'atténuation des tensions dans la péninsule coréenne et dans la recherche d'un règlement convenable des questions qui la touchent.

6. Les Parties affirment prendre très au sérieux la préservation de l'équilibre et de la stabilité aux niveaux international et régional, et insistent sur le fait que les alliances entre certains États ne doivent pas nuire aux intérêts de tierces parties. Les Parties sont opposées à la présence en Asie du Nord-Est de forces militaires externes à la région et au renforcement progressif de cette présence au prétexte de parer au programme nucléaire et au programme de missiles de la RPDC.

Les Parties affirment que le déploiement de systèmes de défense antimissiles THAAD en Asie du Nord-Est est extrêmement préjudiciable aux intérêts de sécurité stratégiques des États de la région, y compris la Russie et la Chine, et qu'ils ne contribuent pas à la dénucléarisation de la péninsule coréenne ni à la paix et à la stabilité dans la région.

La Russie et la Chine sont opposées au déploiement de ces systèmes, prient instamment les pays concernés de cesser et d'annuler immédiatement ce déploiement, et ont convenu de prendre les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de sécurité des deux pays et assurer l'équilibre stratégique de la région.

Cette déclaration a été signée le 4 juillet 2017, à Moscou.

Au nom du Ministère des affaires étrangères
de la Fédération de Russie

(signé) Sergey Lavrov

Au nom du Ministère des affaires étrangères
de la République populaire de Chine

(signé) Wang Yi